

*Ecole Nouvelle d'Antony*  
*4 et 6 avenue d'Alembert*  
*92160 Antony*  
*T. 01.43.50.13.83 – Fax 01.46.60.49.97*  
*e.mail : [ecole.nouvelle@wanadoo.fr](mailto:ecole.nouvelle@wanadoo.fr)*  
*[www.ecolenouvelle.fr](http://www.ecolenouvelle.fr)*

## ***Inscription*** ***2012/2013***

***Vous désirez inscrire votre enfant  
à l'Ecole Nouvelle d'Antony***

*Pour que votre enfant s'épanouisse dans l'école, il est essentiel que votre motivation corresponde vraiment à la conception de l'éducation et de l'évolution des enfants que l'Ecole Nouvelle vous propose.*

### **HISTORIQUE-DESCRIPTION**

#### ***l'Ecole Nouvelle d'Antony***

En 1967, l'Ecole signe un contrat d'association avec l'Etat.

Cela lui permet de bénéficier de six postes de professeurs des écoles rémunérés par l'Education Nationale et d'une subvention communale payée par la municipalité d'Antony pour les enfants habitant Antony.

Le contrat d'association avec l'Etat engage l'Ecole à tenir compte des instructions et programmes officiels et d'avoir un représentant de la mairie au conseil d'administration.

Le Centre de Recherches de Pédagogie Active emploie :

- une bibliothécaire ;
- deux professeurs de musique ;
- deux intervenantes en anglais ;
- une A.T.S.E.M. (assistante maternelle) ;
- des animateurs pour les repas, les activités du midi et la sieste des petits ;
- une employée administrative ;
- une personne de service pour les repas ;
- un gardien,
- deux personnes pour le ménage.

Les parents paient des frais de scolarité calculés proportionnellement à leurs revenus pour couvrir les dépenses non prises en charge par l'Etat et la Municipalité.

Marie Rist, fondatrice, a été directrice de l'Ecole jusqu'à son départ à la retraite en 1979. De 1979 à 1981, la direction a été assurée de façon collégiale par trois personnes. Depuis 1981, la direction a été confiée à un des enseignants.

Aujourd'hui, 150 enfants de 3 à 11 ans sont accueillis dans 6 classes, de la maternelle au CM2. Ces groupes sont organisés en trois cycles et sont composés d'enfants d'âges hétérogènes.

## ASPECT PEDAGOGIQUE

### Coéducation Ecole-Famille

L'équipe pédagogique de l'Ecole Nouvelle recherche une vraie co-éducation école-famille qui recueille l'adhésion profonde des parents aux pratiques pédagogiques de celle-ci. Ces pratiques ne sont pas figées ; elles évoluent sous l'impulsion de l'équipe pédagogique qui se forme et s'informe régulièrement.

### Projet pédagogique : Pour une mise en œuvre de la charte du CRPA

*Une école où l'enfant ne fait pas ce qu'il veut, mais où il veut ce qu'il fait.  
Roger Cousinet*

**L'objectif général de l'éducation nouvelle est de donner aux enfants l'envie d'être autonome et les moyens de le devenir. Pour atteindre cet objectif, l'Ecole Nouvelle d'Antony est donc une école dans laquelle les enfants sont acteurs de leur formation.**

### Enfants

*Acteurs de leur formation.* La pédagogie nouvelle au lieu d'accorder la place centrale à l'enseignant, le charge de créer les conditions nécessaires pour que les enfants fassent leurs apprentissages et s'approprient les connaissances, les savoir-être, les savoir-faire. L'Education Nouvelle privilégie la compréhension, l'expérimentation, le savoir apprendre, le savoir-faire plutôt que l'accumulation de connaissances.

*Acteurs dans leurs projets.* La « pédagogie de projet » est indissociable d'une Education Nouvelle : elle amène les enfants à construire leur projet en fonction de leurs intérêts propres et ceux du groupe. Elle reconnaît aux enfants des droits et des devoirs et leur donne les moyens de les mettre en action : choisir, décider, entreprendre, aboutir, communiquer. Les apprentissages abordés par les enfants dans les projets diffèrent d'un enfant à un autre, d'un groupe à un autre ; ce sont des apprentissages sociaux liés à la vie et constituent un moyen privilégié d'acquérir les connaissances scolaires et académiques dans le cadre de la réalisation d'un projet.

*Acteurs dans la prise en charge matérielle et sociale de l'Ecole.* Les questions de la vie sociale sont réglées par le Conseil de classe, d'école, où les enfants font l'apprentissage de la démocratie, apprennent à défendre leur point de vue, leurs droits, écouter et respecter ceux des autres, gérer les contradictions. Certaines des règles de vie sont issues de discussions entre enfants et enseignants. Ces règles font d'autant plus autorité qu'elles ont été élaborées en commun enfants-adultes.

### Moyens

A l'E.N., un certain nombre de moyens sont à privilégier : tous ceux qui contribuent à développer le plaisir d'apprendre, de découvrir, de réaliser seul ou avec d'autres :

- le décloisonnement :

- ateliers mélangeant des enfants d'âges différents dans des activités culturelles, artistiques,
- des grands viennent lire des histoires aux petits, présentent leurs projets,
- le travail par cycle,
- des créations et présentations de spectacles par les enfants pour tous les élèves de l'école ;

- travail en petits groupes pour des projets, des exposés... ;

- tutorat entre les élèves pour s'aider dans certains apprentissages ;

- contrat de travail individuel ;

- l'auto-correction ;

- l'utilisation du jeu et du matériel concret dans les apprentissages de la maternelle au CM2 ;

- les classes extérieures ;

- les fêtes ;

- conseil de classe : assemblée réunissant tous les enfants d'une classe, leur permettant de gérer des conflits et surtout de proposer des projets pour la classe ou l'école : organisation d'une fête, d'une sortie, aménager la classe autrement, faire des plantations. C'est dans cette instance que les enfants font l'apprentissage de la vie démocratique ;

- le « quoi de neuf » qui réunit tous les enfants de la classe le matin pour un temps de discussion libre ;

- la bibliothèque, en plus de l'accès libre du centre documentaire, une bibliothécaire accueille régulièrement les enfants par ½ groupe dès la petite section de maternelle pour un travail autour du livre, d'un thème, de découverte de nouveautés, lecture de contes et d'histoires afin de favoriser la lecture plaisir. L'aide à la recherche documentaire est en lien avec le travail de projets collectifs et individuels en classe ;

- la musique : deux musiciens intervenants initient les enfants en ½ groupe dès la petite section de maternelle aux rythmes, à l'écoute d'œuvres classiques et contemporaines, découverte de musiques du monde, aux chansons, aux créations

artistiques. Ils favorisent aussi l'expression du corps par la musique. En lien avec les classes, ils dynamisent les projets d'école, organisation de fêtes, spectacles.

- les langues vivantes : dès la petite section de maternelle et jusqu'au CM2, une intervenante anglophone assure un enseignement de la langue anglaise par ½ groupe.

#### *Les contenus de l'enseignement :*

L'E.N. d'Antony est un lieu où on apprend. Elle doit surtout être un lieu qui préserve la curiosité intellectuelle naturelle de chaque enfant. Durant la scolarité, les différents points du programme officiel sont tous traités mais dans un ordre et à un rythme qui peuvent être différents des écoles classiques. Conformément aux instructions officielles, les notions fondamentales sont acquises en classe, il n'y a pas de devoir à la maison. A la notation traditionnelle, l'école préfère le dialogue pédagogique ce qui permet à l'élève de s'évaluer et de progresser dans la confiance. Même si les acquis ne sont pas tous quantifiables : savoir apprendre, se comporter dans un groupe, se prendre en charge, réfléchir, respecter autrui, s'estimer, exprimer sa personnalité, prendre du plaisir à connaître, critiquer, c'est l'équilibre entre tous les apprentissages qui caractérise l'éducation globale.

## **ASPECT PRATIQUE**

### **Horaires**

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00-16h00

mercredi : 9h00-12h00

Un temps d'aide personnalisée aux enfants qui en ont besoin a lieu les lundi, mardi et jeudi de 16h05 à 16h40. L'accueil des enfants est assuré à partir de 8h par le Centre de Loisirs Associé à l'Ecole. Ce service est payant.

### **Déjeuner**

La plupart des enfants déjeunent à l'Ecole quatre jours par semaine en plusieurs services.

### **Après la classe**

Après 16h00 et jusqu'à 18h30, une garderie payante, gérée par le Centre de Loisirs Associé à l'Ecole, est assurée par des animateurs.

### **Réunions pédagogiques**

Elles ont lieu le mercredi matin à raison d'environ une réunion toutes les 3 semaines pour les enseignants ; parfois les enseignants ont des formations en journée complète sur le temps de classe. Une garderie est organisée.

### **Classes extérieures**

En fonction des projets de classe, les groupes sont amenés à partir plusieurs jours en classe extérieure dès la petite section de maternelle.

## **MODALITES D'INSCRIPTION**

### **Critères d'inscription**

**La concordance des objectifs des familles avec ceux de la pédagogie nouvelle pratiquée à l'Ecole est essentielle.**

### **Déroulement des inscriptions**

#### **à partir du mois de septembre**

Demande de renseignements pour la rentrée scolaire suivante par téléphone au 01.43.50.13.83, les lundi, mardi, jeudi, vendredi entre 10h00 et 12h30.

Après lecture du document, les parents peuvent téléphoner pour prendre rendez-vous afin d'assister, dans un premier temps, à une réunion d'information avec le directeur. Suite à un entretien individuel enfant, parents et directeur, l'enfant vient passer deux journées à l'Ecole, sauf pour les petites sections de maternelle.

Après concertation de l'équipe pédagogique, l'inscription définitive est adressée aux familles.

## **ASPECT FINANCIER**

### **Caution d'inscription**

200 € pour le premier enfant.

100 € pour les deuxième et troisième enfants.

Ces sommes sont remboursées aux familles si l'enfant quitte l'Ecole en fin d'année scolaire et si la famille prévient l'école avant la date limite de réinscription ; elles restent acquises si l'enfant part en cours d'année où après la date de réinscription.

#### **Frais de scolarité** (à titre indicatif pour l'année scolaire 2011/2012)

Les frais de scolarité sont calculés à partir des revenus déclarés par les familles au moment de l'inscription ou de la réinscription, en fonction du nombre de parts de chaque famille. Le calcul des tarifs est fait à la rentrée après la remise de votre avis d'imposition et le montant exact pour chaque tranche est connu dans le courant du mois d'octobre. Sans indication de revenu, la famille sera classée dans la tranche la plus haute des quotients familiaux.

#### **PETIT PRECIS PERMETTANT LE CALCUL DES FRAIS DE SCOLARITE** (tarifs pour l'année scolaire 2011/2012)

##### **A. RESSOURCES PERCUES EN 2010**

1. Salaires (tels que mentionnés sur la déclaration annuelle de revenu)
2. Ressources nettes (des professions non salariées, BIC et BNC)
3. Allocations Familiales (à faire ressortir à part obligatoirement)
4. Allocations et pensions diverses reçues
5. Toutes autres ressources (non liées à une activité professionnelle : revenus des capitaux mobiliers, aides familiales, bourses, paiement des scolarités par un tiers)
6. Avantages en nature (logement, nourriture, véhicule)

##### **TOTAL A**

##### **B. CHARGES PAYEES EN 2010**

1. Impôt sur le revenu (payé en 2010 au titre de l'année 2009 (non compris les impôts locaux)
2. Frais professionnels sur les revenus de 2009 tels qu'ils apparaissent sur l'avis d'imposition : 10% ou frais réels pour les professions non salariées
3. Frais de garde liés à l'activité professionnelle des parents, payés pour les enfants non scolarisés en 2009 tels que mentionnés sur l'avis (sauf personnel domestique)
4. pensions alimentaires que vous versez telles que mentionnées sur l'avis

##### **TOTAL B**

##### **Nombre de parts :**

nombre d'enfants (y compris ceux nés jusqu'au 15 septembre 2011)  
+ nombre d'adultes  
= nombre de parts (on ajoute ½ part par foyer monoparental)

##### **Calcul du quotient familial :**

TOTAL A - TOTAL B : nombre de parts = quotient familial  
année scolaire 2011/2012

tableau pour avoir le montant de la scolarité (hormis cantine, piscine, matériel scolaire et centre de loisirs) :

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF TRIMESTRIEL
A	1,00 € à 3 900 €	160,00 €
B	3 900 € à 4 750 €	230,00 €
C	4 750 € à 5 700 €	310,00 €
D	5 700 € à 6 650 €	385,00 €
E	6 650 € à 7 600 €	470,00 €
F	7 600 € à 8 950 €	550,00 €
G	8 950 € à 10 400 €	650,00 €
H	10 400 € à 12 150 €	730,00 €
I	12 150 € à 14 200 €	830,00 €
J	14 200 € à 16 700 €	940,00 €
K	16 700 € à 19 500 €	1 030,00 €
L	plus de 19 500 €	1 140,00 €

Pour les familles qui inscrivent plusieurs enfants à l'école, des remises sont accordées : 20% pour le deuxième, 30% pour le troisième et la gratuité pour le quatrième.

2 possibilités de règlement de la scolarité et de la demi-pension sont possibles  
- soit par prélèvement automatique sur 10 mois (d'octobre à juillet)

- soit par chèque : 1 par trimestre

**Frais de ½ pension** (à ajouter aux frais de scolarité)

Forfait trimestriel repas + surveillance

340.00 € pour 2011/2012

Forfait trimestriel surveillance seule

170 € pour 2011/2012

**Accueil du matin**

Payant pour les enfants arrivant entre 8h00 et 8h40 (prix forfaitaire variable selon utilisation)

**Achat de matériel scolaire** (à ajouter aux frais de scolarité)

Une participation à l'achat de matériel scolaire (cahiers, fichiers...) est demandée aux familles soit 42.00 € par enfant pour l'année scolaire 2011/2012

**Garderie du soir**

Gérée par le Centre de Loisirs Associé à l'École, elle fonctionne de 16h15 à 18h30 (prix selon forfait choisi).